

## Projet de lutte contre les algues vertes : un premier bilan encourageant sur notre territoire !



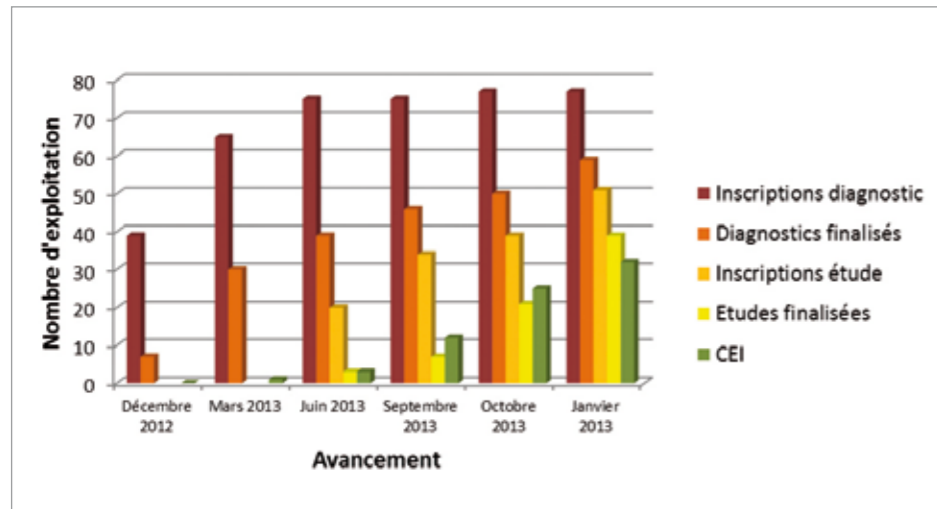
Il y a un an et demi nous validons le plan d'actions et ses différentes modalités à la CCI de Morlaix en présence de l'ensemble des acteurs institutionnels.

### Sommaire

La mobilisation agricole	2
Les nitrates à la baisse	3
Les actions 2013	3
Le bocage	3
Les MAE	4
Les zones humides	4
Le matériel	5
L'animation collective	5
L'assainissement	5
Le programme 2014	6
Le budget	6
L'accompagnement individuel	6
La boucle vertueuse	7
Les actions collectives	8

Lors du dernier Douron Info de l'été 2013, nous vous annonçons symboliquement que les trois premiers contrats d'engagement individuel venaient d'être signés. Depuis, 30 exploitations supplémentaires se sont engagées et d'autres s'appêtent à le faire. Pour rappel, il est visé qu'une centaine d'exploitations, pour une équivalence de 80 % de la SAU du territoire, soit signataire d'un contrat. Ce contrat est, et restera, un engagement réciproque entre l'exploitation et le Syndicat Mixte du Trégor. Il est donc local et son contenu ne fera pas l'objet de contrôles par l'administration. Nous tenons à clarifier cet aspect afin de lever les doutes que certains d'entre vous ont pu nous manifester.

## Attention, il ne reste plus que quelques mois !



À chacun d'apporter sa pierre à l'édifice collectif !

Au-delà de l'atteinte des objectifs fixés sur les concentrations en nitrates du Douron et du Dourmeur, nous serons, dans un premier temps, jugés sur l'adhésion au projet (mi-2014).

Le bilan réalisé dans le cadre de l'atteinte de la première année de mise en place de ce projet est jugé satisfaisant tant par les acteurs locaux que par les décideurs. Pour autant nous avons constaté depuis cet automne un net ralentissement des inscriptions pour rentrer dans

la démarche. Attention, il ne reste que quelques mois pour atteindre l'objectif de 80 % de la SAU du territoire engagée en contrat (CEI). Il est donc nécessaire que les 77 exploitations déjà dans la démarche soient rejointes par une trentaine d'autres.

Les 33 premiers contrats signés présentent un contenu en bonne cohérence avec les objectifs collectifs à atteindre. Il est nécessaire que chacun prenne ses responsabilités.

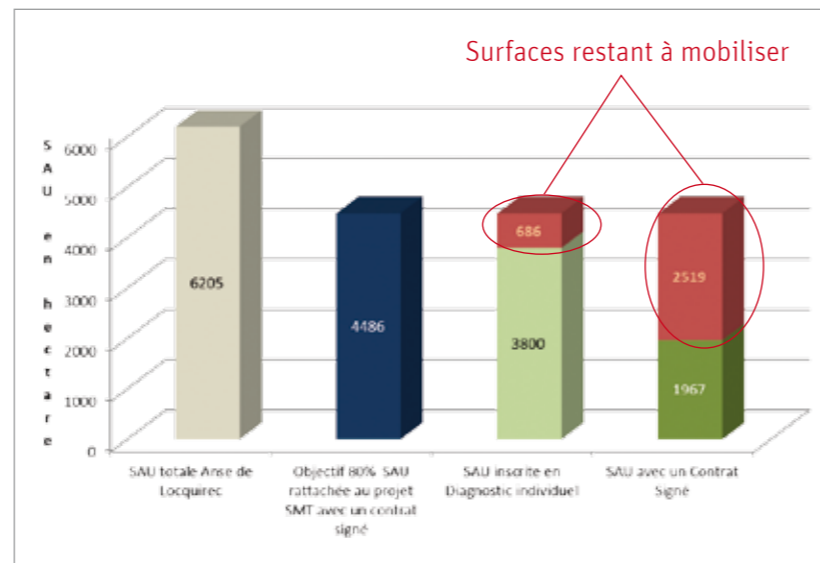
## La tendance est bonne, concrétisons ensemble l'atteinte des objectifs

**1 697 ha en Contrat :**

44 % de l'objectif est déjà atteint ! Il faut encore l'équivalent de 2 519 ha pour atteindre pleinement l'objectif initialement fixé... C'est possible !

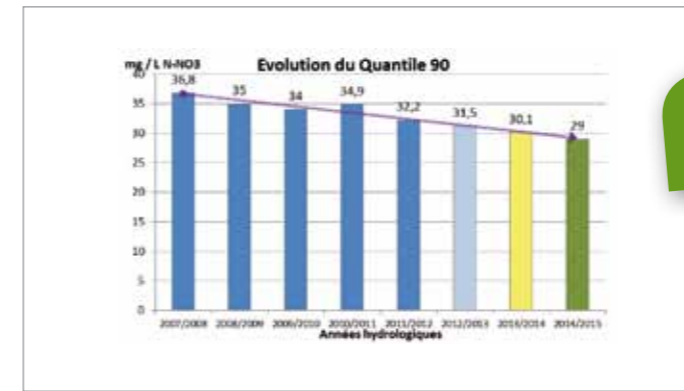
Nous vous rappelons notre souhait commun que l'atteinte des objectifs ne soit jugée que collectivement. C'est bien cela qui a été validé par l'ensemble des acteurs locaux et les décideurs. Toutefois, il est évident que c'est la somme des engagements individuels qui fera la réussite collective agricole de ce projet de territoire.

Dans ce numéro vous pourrez notamment découvrir une synthèse des réalisations de l'année 2013. Cette dernière met en évidence la formidable dynamique du territoire.



En 2014, il s'agira tous ensemble de finaliser la démonstration de notre capacité à nous adapter à un contexte changeant sans se voir imposer des contraintes supplémentaires.

## La concentration en nitrates avec pour repère le Quantile 90



Une tendance à la baisse encourageante !

Pour rappel les objectifs fixés par l'État et la Région sur les concentrations en nitrates du Douron et du Dourmeur visent l'atteinte en 2015 d'un Quantile 90 inférieur à 29 mg/L. La notion de Quantile 90 signifie qu'au maximum 10 % des analyses de l'année sont supérieures à la valeur du Quantile 90.

Il s'agira en 2015 (en vert sur l'histogramme ci-dessus) de parvenir à ce qu'au maximum 10 % des analyses soient supérieures à 29 mg/L. Les prélèvements des échantillons à analyser sont très majoritairement réalisés par le Syndicat Mixte du Trégor. En tout une cinquantaine de prélèvements est réalisée chaque année à Pont Menou pour le Douron et au Moulin Rochelan pour le Dourmeur. Le graphe ci-dessus indique les valeurs du Quantile 90 mesurées (en bleu, avec

en bleu clair l'année 2012/2013 pour laquelle nous attendons la transmission de quelques résultats), du Quantile 90 à atteindre en 2015 (en vert), du Quantile 90 « espéré » (en jaune) pour l'année 2013/2014 afin de respecter le rythme de progression menant à l'objectif 2015.

La flèche (en violet) représente une droite de tendance allant de la situation initiale de référence à 36,8 mg/L en 2007-2008 à l'objectif à atteindre en 2015. Nous pouvons constater que nous sommes sur le bon rythme de progression puisqu'entre 2007/2008 et 2012/2013 nous gagnons 1 mg/L/an soit exactement le rythme qu'il faut observer pour atteindre l'objectif 2015.

Des fluctuations liées notamment aux conditions climatiques de l'année montrent, comme en 2010/2011, que ces résultats sont à prendre avec prudence. Il semble toutefois que l'ensemble des efforts réalisés par tous les acteurs locaux et notamment les agriculteurs portent leurs fruits. Cet encouragement doit être une source de motivation pour poursuivre notre marche en avant.

## Les actions réalisées en 2013

**Bocage :**  
16 km de talus réalisés,  
8 km de haies plantées !

Vingt exploitations ont été accompagnées pour renforcer le bocage existant autour ou sur leur parcellaire. Ainsi, 16 kilomètres de talus ont été réalisés cet automne par l'entreprise STPB et 8 kilomètres de haies ont été plantés par l'entreprise Lecreps. Pour des travaux réalisés cet automne et cet hiver, il fallait identifier les projets avant avril 2013. Le volume de réalisation a toutefois été important et nous vous en félicitons. Depuis, d'autres projets sont en programmation et il est encore possible d'intégrer de nouveaux projets pour l'automne-hiver 2014-2015. N'hésitez pas à contacter Cédric Billy (02 98 15 15 18), technicien agricole et bocage au SMT.



Nous vous rappelons que ces haies et autres talus sont :

- Financés à 100 % ;
- Réalisés sans démarche administrative de votre part (le SMT gère tout) ;
- Mis en place sans perte de surface et donc de DPU (les éléments sont intégrés à la parcelle) ;
- Potentiellement réalisés dans la zone tampon.



## Les Mesures Agri-Environnementales Territoriales et Nationales

Vous êtes environ quarante, soit un peu plus d'un quart des exploitants, à avoir un engagement en MAE. Vos engagements vous permettent d'obtenir, en moyenne, une aide légèrement supérieure à 4 000 € par an, soit plus de 20 000 € sur cinq ans. Majoritairement vos engagements portent sur l'entretien du bocage et la limitation de

la fertilisation sur les prairies. Vous êtes assez nombreux à vous être engagés dans le cadre de mesures dites « système » que ce soit en système herbager ou en agriculture biologique. Quelques-uns d'entre vous ont également un engagement portant sur la réouverture et la bonne gestion de zones humides.

## L'ouverture de zones humides

Sans les zones humides et les autres éléments naturels du territoire, ce sont des dizaines de tonnes de nitrates en plus qui gagneraient l'anse de Locquirec. La bonne gestion de l'ensemble de ces milieux est donc primordiale quelle que soit leur taille. Le Syndicat Mixte a fait en 2012 l'inventaire de l'ensemble de ces milieux sur toutes les communes du territoire et remercie les agriculteurs y ayant participé dans un état d'esprit toujours constructif. Ces inventaires ont été depuis validés en commissions communales. Outre la réouverture de ces milieux par vous-mêmes avec

les aides MAE à l'appui, le SMT propose de prendre en charge la réouverture des secteurs les plus difficiles, les plus lourds en travaux. Dans tous les cas, l'objectif est de remettre en état de prairie pâturée ou fauchée afin de favoriser les processus de dénitrification propres à ces zones humides fonctionnelles tout en produisant une quantité de fourrage supplémentaire. En 2013, un peu plus de 8 hectares ont fait l'objet de travaux de réouverture. Les travaux sont encadrés par notre technicien « zones humides » Sylvain Paligot.

**Rappel: tout remblai, drainage ou toute autre dénaturation de ces milieux sont interdits.**

Vous souhaiteriez que des travaux d'ouverture de zone humide soient réalisés dans le but de la remettre en état de prairie gérée de façon extensive, contactez avant la fin du mois de février votre conseiller au Syndicat Mixte du Trégor ou directement Sylvain Paligot (technicien zones humides au SMT):

**02 98 15 15 21**

Photo du même site avant et après travaux de réouverture réalisés par le Syndicat Mixte du Trégor.

## Les aides à l'investissement matériel

Le Syndicat Mixte du Trégor a accompagné 23 exploitations dans leurs demandes d'aides pour la réalisation d'investissement matériel. Étudiés en comité régional auquel nous participons, ces projets vont bénéficier d'un montant d'aides de 180 000 €, soit en moyenne 7 800 € par exploitation.

Le Syndicat Mixte du Trégor a largement œuvré cette dernière année pour étendre la liste des matériels éligibles. Morlaix Communauté a pris la décision de s'inscrire en complément du dispositif régional pour soutenir l'acquisition de matériels ou d'équipements jusqu'alors non aidés.

Ces différents dispositifs couvrent aujourd'hui des matériels et des équipements favorables :

- À la gestion de l'herbe (récolte, distribution, séchage, pâturage avec la possibilité de créer des chemins, des réseaux d'abreuvement, des boviducs...),

- À la gestion des zones humides (équipements et matériels spécifiques),
- À la culture de la betterave fourragère (matériel de récolte et de distribution),
- À une meilleure maîtrise de la fertilisation.

Il est actuellement toujours possible de nous solliciter pour vous accompagner à la constitution d'une demande d'aides. Toutefois, à part le dispositif soutenu par Morlaix Communauté, le dispositif général est actuellement gelé du fait de la révision de la PAC. Nous attendons toujours que les instances régionales nous confirment la mise en place d'une année de transition au sein de laquelle le dispositif serait toujours actif.

Il est en attendant toujours possible de constituer de nouvelles demandes, mais nous ne pouvons actuellement vous garantir leur financement. Nous sommes toutefois confiants.

## La participation des organismes agricoles locaux

Ce projet ne pourrait être mené à bien sans la participation de l'ensemble des organismes agricoles présents sur le territoire. Tous ces organismes ont signé la charte de territoire ou la convention cadre et se sont engagés à soutenir le projet et à vous accompagner dans sa mise en place. Certains vous accompagnent dans l'élaboration de votre projet (appelé phase d'étude individuelle qui intervient après le diagnostic individuel réalisé avec vous par un agent du SMT); d'autres ont répondu à l'appel d'offres du SMT pour réaliser une animation agricole transversale (mises en place de démonstrations, d'expérimentations, réalisation d'échanges amiables...) ou encore pour réaliser une animation autour de la thématique de la gestion de l'herbe. Vous avez été particulièrement nombreux en 2013 à participer aux diffé-



Journée technique « Produire du lait au pâturage » du Cedapa chez Jean-Roger Morin le 30 mai 2013.

rentes animations mises en place sur le territoire. Vous avez tous reçu en fin d'année un dossier décrivant les résultats obtenus lors des différentes démonstrations et expérimentations mises en place sur le territoire. Ce travail se veut concret et, dans la mesure de la cohérence des résultats obtenus, rapidement applicable. Nous nous plaçons à l'écoute de vos attentes.

## Illustration des actions non-agricoles: l'assainissement

80 installations ont été identifiées dans le cadre du SPANC dont Morlaix Communauté a la charge (assainissement individuel) comme présentant un dysfonctionnement important. Pour 40 % d'entre-elles, des travaux de mise en conformité ont déjà été entrepris voire finalisés.

Le Syndicat Mixte du Trégor a à ce jour réalisé un état des

lieux complet caractérisant ainsi le fonctionnement des différentes stations d'épuration du territoire. Pour une station, un travail consistant à redéfinir son mode de pilotage semble porter ses fruits et limiter le rejet d'azote. Des projets sont en cours de préparation pour d'autres stations.



# Les actions programmées en 2014

## Un budget conséquent

Le Syndicat Mixte a élaboré un budget prévisionnel de 2 800 000 € pour l'année 2014. 85 % de ce budget est consacré au soutien de l'activité agricole, soit 2 400 000 €. Il s'agit, pour moitié d'aides à l'investissement matériel et de MAE. 15 % du budget est donc consacré aux actions non-agricoles dont 80 % pour l'action entretien des bords de route par broyage et aspiration.



Démonstrations « entretien des bords de route avec broyage et aspiration » organisée en septembre 2013 sur le territoire. Le SMT tient à remercier les agriculteurs ayant participé à ces essais en nous aidant à gérer les broyats.

## Une Programmation agricole dense et diversifiée

**L'adhésion des agriculteurs au projet de territoire sera possible jusqu'au mois de septembre 2014.** À cette date clé, correspondant au second anniversaire du démarrage des actions, il faudra atteindre les objectifs fixés à savoir 80 % de la SAU du Douron et du Dourmeur en Contrat d'Engagement Individuel (CEI). Le parcours menant à ce contrat est repéré par la plupart des agriculteurs du territoire. Nous rappelons que l'approche débute par un diagnostic réalisé avec vous par un conseiller du SMT et dont le but est de décrire la situation initiale de l'exploitation. Par la suite, l'exploitation peut bénéficier, si elle le souhaite d'une étude individuelle technico-économique avec un prestataire pour bâtir son projet. La signature d'un CEI constitue l'ultime étape. Pour rappel, une des originalités de notre projet sur le Douron est d'avoir prévu la possibilité d'associer votre conseiller habituel à toutes ces étapes à votre demande.

**Une fois votre CEI signé vous avez accès à l'ensemble des outils d'accompagnement individuel :**

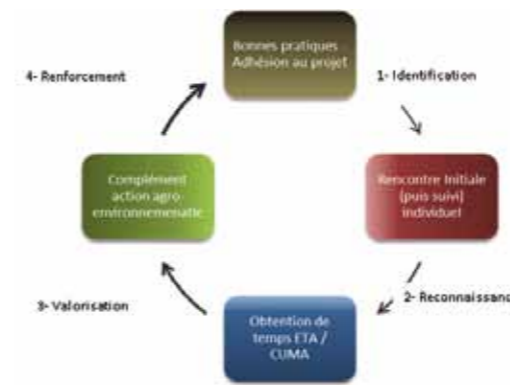
- Analyses (reliquats, effluents, terres);
- Création d'éléments bocagers (haies, talus...);
- Ouvertures de zones humides;
- Temps de conseil individuel (optimiser l'herbe, réorganiser le parcellaire pâturé, gérer le bocage de façon durable, mieux gérer les effluents, affiner l'approche économique suite à des changements ou en prévision de changements);
- Constitution de demandes d'aides à l'investissement matériel ou à l'équipement du parcellaire pâturé;



À partir de cette année les pompes de prairies seront mises à disposition gracieusement.

**Les agriculteurs signataires d'un CEI seront contactés cet hiver par leur conseiller du SMT pour faire le point sur la programmation des travaux qu'ils souhaitent financer avec les points « boucle ».**

- Constitution de demandes d'engagement en Mesures Agri-Environnementales;
- Fourniture de pompes de prairies;
- Réalisation de travaux agri-environnementaux via le système de la « boucle vertueuse ».



Pour rappel, la boucle vertueuse est un système innovant qui vise à reconnaître votre adhésion au projet et vos bonnes pratiques en vous accordant un crédit temps pour des travaux qui seront réalisés par des entreprises.

### Boucle vertueuse : travaux éligibles

Résorption de passages à gué dans la rivière par installation de franchissement (arche) - matériel compris
Réalisation de l'entretien mécanique sous les clôtures après installation en zone sensible (par demi-journée de travaux)
Restauration des fonctionnalités des zones humides par fermeture, déplacement ou enlèvement de drains (par demi-journée de travaux)
Fauche avec export des zones humides (par secteur significatif inférieur à 1 hectare ou par hectare)
Réouverture (élimination de la végétation) de chemin d'accès aux zones humides (par mètre et mobilisable à partir de 40 mètres)
Restauration (empierrement...) de chemin d'accès aux zones humides (par mètre et mobilisable à partir de 40 mètres)
Réalisation de sursemis de prairie (par hectare)
Semis de RGI sous maïs – avec semence (par hectare)
Semis d'un couvert à base d'avoine diploïde entre deux légumes – avec semence (par hectare)
Destruction mécanique de l'avoine diploïde semée entre deux légumes (par hectare)
Semis de dérobées fourragères entre deux céréales (par hectare)
Semis d'une dérobée fourragère dans le cadre des rotations légumières (hors période réglementaire et par hectare)
Réalisation d'épandage de précision en effluent d'élevage (par hectare)
Entretien optimisé des haies (par heure)

### Illustration des travaux de la « boucle vertueuse » : mise en place d'une arche pour le franchissement de petits cours d'eau

Au préalable à la mise en place de l'arche, le futur site de passage doit être bien choisi (zone de cours d'eau plutôt rectiligne et sol portant).

**1 - Découpage** dans le sens de la longueur de la buse en plastique annelé à l'aide d'une tronçonneuse à bois (récupération des copeaux plastique et mise en déchetterie).



**2 - Fixation** des chevrons 4 x 4 cm sur les bordures de l'arche à l'aide de vis et de rondelles.



**3 - Fixation** des planches servant d'assise à l'arche sur les chevrons à l'aide de vis.



**4 - Élargissement** (avec le godet du tracteur) des berges du ruisseau au niveau de la zone de pose de l'arche en plastique annelé.



**5 - Mise en place** de l'arche dans le cours d'eau.



**6 - Étalement** de la terre végétale sur l'arche.



**7 - Réalisation** de l'enrochement de tête et de sortie de passage avec les blocs ajustés.



**8 - Étalement** du remblai de carrière 0/30 mm pour finir à une épaisseur minimale de matériaux sur l'arche de 50 cm.





## Des démarches collectives :

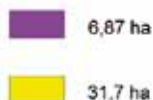
- Réalisation d'échanges amiables ;
- Animation autour de la thématique de la gestion de l'herbe ;
- Mise en place de démonstrations et d'expérimentations (plateforme variétale de maïs précoce avec dérobée

fourragère, maïs strip till; couvert sous céréales; renouvellement rapide des prairies; fournitures du sol en azote pour l'artichaut...);

- Mise en place d'un groupe « communication » ;
- Formations, visites...

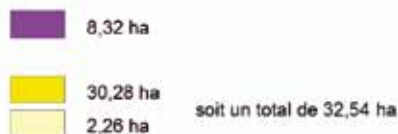
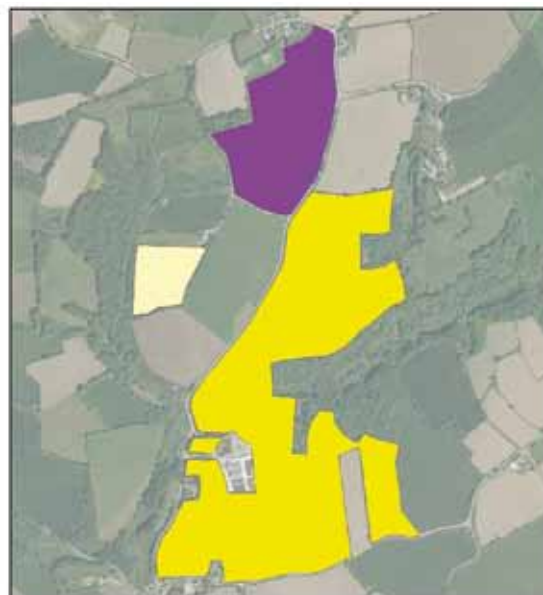
## Localisation d'échanges amiables

AVANT



Source : Orthophoto IGN 2009  
Réalisation : SMT 2013

APRÈS



0 200 400 Mètres

Illustration d'un échange réalisé cette année sur le territoire. Pour rappel, l'accompagnement qui vous est proposé est intégralement financé, les frais d'actes le sont à 70%.



Mise en place par la chambre d'agriculture d'un essai maïs « strip till » en 2013 chez François Briant avec la participation de la société Kühn.



Toutes ces actions qui couvrent un éventail le plus large possible afin de répondre aux attentes du plus grand nombre d'entre vous seront coordonnées par le SMT. L'animation sera pour partie réalisée par le SMT et pour une autre partie par la Chambre d'Agriculture et le Cedapa avec lesquels nous avons conclu un marché.

Tous les organismes agricoles seront conviés à participer à ce projet et tenus informés de ces différentes actions.

Directeur de la publication : Guy Pennec

N° ISSN : 2104-7723 • Publication gratuite éditée à 250 exemplaires  
par le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix  
Place O. Krébel • 29600 Morlaix • Tél. 02 98 15 15 15  
Fax 02 98 15 15 20 • E-mail : smt-morlaix@wanadoo.fr

